

**Rencontre – Comité de suivi pour le rang Nord**  
**Ordre du jour**  
**Le 13 mars 2018 à 9 h 00**  
**Lieu : Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel**  
**517, rang Sud, Ste-Victoire-de-Sorel (QC) J0G 1T0**

**Présents :**

Mme Guylaine Arnold, Citoyenne de Ste-Victoire de Sorel  
Mme Lyne Longpré, MDDELCC  
Mme Michelle Marcotte, MDDELCC  
Mme Marie-France Dupuis, MDDELCC  
M. Martin Pagé, Minéraux Mart  
M. Michel Aucoin, Maire de Ste-Victoire-de-Sorel  
M. Martin Cournoyer, conseiller municipal, responsable du comité  
Mme Stéphanie Dumont, agente de bureau Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

**Invités :**

M. Louis-Alexandre Beaudoin, chargé projet Environnement, Minéraux Mart  
M. Réjean Champagne, conseiller municipal

**Absents :**

M. Éli Diab, Citoyen de Ste-Victoire-de-Sorel  
M. Pierre-Paul Simard, Citoyen de Ste-Victoire-de-Sorel  
M. Michel Beaudoin, Président, Minéraux Mart  
M. Raphael Cournoyer, Minéraux Mart

**1) Bienvenue**

La rencontre débute à 9 h 10.

**2) Présentation et accueil des nouveaux membres**

Depuis la rencontre du 2 novembre 2017, il y a eu plusieurs changements dans la liste des membres du comité, notamment suite aux élections municipales du 5 novembre 2017.

*Nouveaux membres :*

- Martin Cournoyer, conseiller responsable du comité
- Michel Aucoin, maire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

*Invités pour la rencontre :*

- Réjean Champagne, conseiller et membre du comité d'environnement
- M. Louis-Alexandre Beaudoin, chargé projet Environnement pour l'entreprise Minéraux Mart, en remplacement de M. Michel Beaudoin, président.

*Citoyens* : M. Diab, membre du comité et citoyen du rang Nord est décédé en janvier. Des démarches ont été entreprises afin de le remplacer au sein du comité, mais pour l'instant aucun autre citoyen n'a été sélectionné.

### 3) Retour sur la rencontre du 2 novembre 2017

Certains membres du comité n'avaient pas reçu le compte rendu de la dernière rencontre.

Le compte rendu de la rencontre du 2 novembre 2017 est donc lu, et adopté avec une modification au point 4.5, soulignant que les tests réalisés suite au plan d'asphaltage sont une initiative de l'entreprise Minéraux Mart.

La version approuvée par les membres sera mise en ligne sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel afin que les citoyens puissent y avoir accès et elle sera transmise aux membres du comité. Un exemplaire papier sera également laissé à la réception, aux fins de consultation.

(<http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/comites-citoyens.html>)

### 4) Retour sur l'entente conclue entre l'entreprise Minéraux Mart et la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

#### *CONCASSEUR EXTÉRIEUR*

**L'entreprise Minéraux Mart s'est engagée à enlever, au plus tard le 30 juin 2018, le concasseur actuellement sur le terrain de l'usine, dans le but de l'installer dans le bâtiment principal (ou, si la réglementation le permet, dans un bâtiment accessoire fermé).**

L'entreprise évalue actuellement les possibilités pour reloger le concasseur extérieur. Il n'y a pas de décisions définitives à ce jour. Toutefois, le tout sera fait dans les délais prescrits.

**Dans tous les cas, il doit y avoir une autorisation du MDDELCC.**

#### *HEURES D'OPÉRATIONS*

Le 5 décembre 2017, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a obtenu de la Cour supérieure une ordonnance permanente et définitive pour que l'entreprise Minéraux Mart se conforme aux heures d'exploitation autorisées par le certificat d'autorisation de 2008 par le ministère de l'Environnement.

Journée	Horaires	Durée
Lundi – Mardi	6 h 00 à 3 h 00	21 heures
Mercredi	6 h 00 à 2 h 00	20 heures
Jeudi	6 h 00 à 0 h 00	18 heures
Vendredi	6 h 00 à 16 h 30	10,5 heures
Samedi – Dimanche	7 h 00 à 13 h 00	6 heures

M. Martin Cournoyer demande s'il existe un registre afin de s'assurer que les camions respectent les heures d'ouverture.

En dehors des heures d'ouverture, les barrières de l'entreprise sont fermées. Il n'y a donc pas d'accès aux installations de l'entreprise. Des affiches ont été installées et des avis ont été envoyés aux différents transporteurs. De plus, les camionneurs ne peuvent se présenter sur le site pour dormir en attendant l'ouverture des barrières de la cour des camions étant installées pour surveiller le site, les contrevenants sont immédiatement avertis.

*Complément d'information :*

À titre informatif, M. Cournoyer soulève que désormais, la réglementation fait en sorte que l'attestation de la Municipalité n'est plus requise et par conséquent, elle n'a plus de pouvoir décisionnel quant à la modification de la capacité de production ou de toute autre demande de certificat d'autorisation. En effet, la demande doit être faite directement au MDDELCC, et l'entreprise doit aviser la Municipalité en lui soumettant le projet. L'entreprise doit tout de même s'assurer de se conformer à la réglementation municipale (autorisations et permis).

## **5) Suivi du plan d'action de l'entreprise Minéraux Mart**

Pendant l'hiver, il y a eu peu d'avancement dans le plan d'action.

**D'autres échantillonnages de sol seront effectués plus loin dans le rang Nord** (plus représentatif), ainsi que dans le rang Sud (afin de valider les données, échantillonnage négatif). Ce nouvel échantillonnage devrait confirmer ou infirmer l'hypothèse voulant que ce soit le vent qui transporte les poussières.

M. Cournoyer demande s'il y a des mesures prévues pour faire l'échantillonnage de l'eau. Il existe 7 puits d'observation de l'eau souterraine dans la cour de l'usine. Les particules qui sont véhiculées par l'eau de surface se déposent rapidement (elles sont peu lixiviables). Il ne devrait pas y avoir de rejet de particules ou minerais à l'extérieur du terrain de l'entreprise.

Le capot a été ajouté dans l'espace de chargement. Des toiles plus rigides ont également été mises en place. Une amélioration a été remarquée.

Le trou d'homme situé à l'avant de l'usine, qui se déverse dans le fossé, sera modifié afin d'être un trou d'homme « à sec ». Le conduit qui déverse l'eau dans le fossé sera bloqué. Avant de le faire, il faudra une autorisation du MDDELCC, car il existe une inquiétude. Les trous d'homme « à sec » ont un fond en terre et l'eau s'infiltré dans le sol. La qualité de l'eau demeure surveillée annuellement par les puits d'observation (piézomètres). Les résultats devraient être communiqués au MDDELCC. Habituellement il y a un contrôle à l'automne, en octobre.

**Une demande officielle du MDDELCC sera envoyée par courriel à l'entreprise Minéraux Mart afin d'obtenir les résultats d'analyse d'eau sous-terrain et pour demander d'ajouter un contrôle au printemps 2018. Les résultats seront présentés à la prochaine rencontre du comité.**

Reprise du plan d'action et échantillonnage supplémentaire :  
Quel est l'échéancier? Est-ce que le fossé et l'accotement seront faits simultanément ou en deux étapes?

**Il y aura une reprise des opérations à la fonte des neiges (avril-mai). Selon les échantillons, les fossés et la bordure des chemins pourraient être faits simultanément ou séparément, selon ce qui semble le plus efficace.**

L'objectif est qu'il ne doit plus y avoir de matériel dans les fossés (le plan d'action vise à ce qu'il n'y ait plus de contaminants dans l'environnement).

## 6) Varia

- a) M. Simard ne pouvant être présent à la rencontre, mais a communiqué un point de discussion par courriel.

*« Je crois qu'il serait important de parler des anciens tuyaux de drainage sous la clôture d'usine, côté ouest (arrière). Ces tuyaux n'ont pas été enlevés ni bouchés après le creusage du fossé sur le terrain de l'usine et ils débouchent dans un fossé sur le terrain de la sablière Jacob, lequel fossé communique avec un ruisseau du côté nord, qui se déverse dans la rivière Pot-au-Beurre. »*

**Les représentants de l'entreprise Minéraux Mart ont pris connaissance du courriel. Ils feront les démarches nécessaires afin de vérifier les faits énoncés.**

- b) Mme Arnold soulève le point des heures d'ouverture. Elle demande qui a déterminé ces heures d'opérations. Elles ont été déterminées dans le certificat d'autorisation du MDDELCC de 2008 et auparavant, elles ont été entérinées par la municipalité via l'attestation municipale.
- c) Certains citoyens se sont plaints que la neige à proximité de Minéraux Mart était noire. Il est suggéré que, dans de tels cas, les conseillers proposent aux citoyens qu'un employé municipal se rende sur place rapidement afin de constater les faits et d'informer les représentants de l'entreprise si la plainte est fondée.
- d) Suivi des indicateurs de vitesse :  
**Un suivi sera fait par le conseil municipal pour l'ajout d'indicateurs de vitesse dans le rang Nord.** Il y aura une communication avec M. Beaudoin pour l'avancement du projet.

## **7) Fin de la rencontre**

*Prochaine rencontre :*

Un Doodle sera envoyé afin de déterminer la date de la prochaine rencontre du comité, pour le début du mois de juin.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la rencontre se termine vers 10h45.